

**AVIS DE MISE EN CONCURRENCE**  
**POUR LA MISE A DISPOSITION DE L'EPICERIE DES PLAYES**

La Commune est propriétaire d'un local dépendant du Domaine Privé Communal, situé au 139 avenue de la calade et destiné à l'exploitation d'une épicerie complétée d'un dépôt de pain, viennoiserie, pizza à emporter ainsi que petite papeterie et petite droguerie. La Commune lance une procédure de mise en concurrence afin de mettre à disposition ce local.

**- IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LA CONVENTION**

**Commune de SIX FOURS LES PLAGES**

**B. P 97**

**83183 SIX FOURS CEDEX**

**Téléphone : 04.94.34.93.96**

**Télécopie : 04.94.74.04.66**

- **OBJET** : Mise à disposition d'un local destiné à l'exploitation d'une épicerie complétée d'un dépôt de pain, viennoiserie, pizza à emporter ainsi que petite papeterie et petite droguerie.

- **LIEU D'EXECUTION** : 139 avenue de la calade - Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES

- **ETENDUE** : La surface du local est de 48 m<sup>2</sup>.

- **DUREE** : La durée est fixée à **5 ans à compter du 1er mars 2021**.

- **REDEVANCE** : En contrepartie du droit d'occuper le Domaine Public, l'occupant devra acquitter auprès de la Commune une redevance dont les candidats proposeront le montant en fonction d'un seuil minimum fixé en Conseil Municipal qui est de **1 320 euros par an**. Cette redevance sera révisable de plein droit annuellement, en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction.

- **PRESENTATION DES OFFRES** : Les offres peuvent être présentées par une ou plusieurs personnes physiques en nom propre ou par une personne morale. Les candidats devront présenter des garanties professionnelles et financières.

- **RETRAIT DU DOSSIER DE CANDIDATURE** - il peut être obtenu :

- sur le site officiel de la Ville de SIX FOURS LES PLAGES (<https://www.ville-six-fours.fr>) ,  
rubrique "services en ligne" puis "démarches en ligne" puis "autorisation occupation  
Domaine Public".

- ou bien obtenu à l'adresse suivante :

**Hôtel de Ville de SIX-FOURS-LES-PLAGES**

**Service Gestion du Patrimoine**

**54, Traverse Reynier – Immeuble « L'ESPLANADE » entrée C (1<sup>er</sup> étage)**

**83140 SIX FOURS LES PLAGES**

**Tél. : 04.94.34.93.96**

**Fax : 04.94.74.04.66**

**ATTENTION HORAIRE D'ETE : ouverture des bureaux de 8h à 15h.**

- CRITERES DE CHOIX DU CANDIDAT :

Les critères de choix sont les suivants par ordre croissant d'importance :

- 30% - valeur technique ( moyens techniques, entretien du matériel, sécurité, plan d'aménagement du local)
- 30% - qualité des prestations et engagements environnementaux
- 40% - Montant de la redevance annuelle proposée.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

**VENDREDI 28 AOUT 2020 à 15 heures**

Le dossier devra être transmis sous pli fermé à l'adresse par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.

- soit transmis par lettre recommandée avec accusé de réception à :

MAIRIE DE SIX - FOURS - LES - PLAGES  
Service Gestion du Patrimoine  
Hôtel de Ville  
Place du 18 juin 1940 BP 97  
83 183 SIX FOURS LES PLAGES CEDEX

- soit déposé contre récépissé **pendant les heures d'ouverture des bureaux au public :**

**de 8h à 15h jusqu'au vendredi 28 Août 2020 inclus.**

MAIRIE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES  
Service Gestion du Patrimoine  
54, traverse Reynier  
Immeuble « L'esplanade » entrée C (1<sup>er</sup> étage)  
83140 SIX FOURS LES PLAGES

Les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception postale serait délivré après la date et l'heure limite de remise des offres sont irrecevables.

L'enveloppe cachetée devra porter la mention suivante : « **Mise à disposition d'une épicerie située au 139 avenue de la calade- ne pas ouvrir**»

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Une commission ad'hoc composée de trois élus désignés par le Maire de la Commune choisira l'attributaire.

-DATE D'ENVOI DE LA PUBLICATION : le 21 Juillet 2020